



Protocole PGCE Auvignon

● ● ●

Protocole Programme de Gestion Collective des Eaux du bassin versant de l'Auvignon

● ● ●

Novembre 2010

Validé par le comité de pilotage local PGCE Auvignons : le 10 février 2010

Validé par le comité de pilotage commun au 3 PGCE : fin novembre 2010

Bassin inclut dans le territoire du PGE Neste et rivières de Gascogne



Maître d'Ouvrage :
Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne
Service Territoires
271, Rue de Péchabout
B.P. 80349
47008 AGEN CEDEX



**En partenariat
avec :**



Table des matières

INTRODUCTION

1. SYNTHSE DU DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS

1.1 Contexte

1.2 Priorités d'actions et objectifs

2. ACTIONS PROGRAMMEES

Obj 1 : Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs

Obj 2 : Optimiser l'utilisation de l'eau

Obj 3 : Améliorer la gestion de la ressource en eau

Obj 4 : Acquérir des références techniques et socio-économiques

3. ORGANISATION

4. ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES

5. ANALYSE DES CONDITIONS DE PERENNISATION

6. SUIVI ET EVALUATION

6.1 Tableau de bord

6.2 Moyens techniques et humains

7. RECAPITULATIF DU BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

8. ANNEXES

INTRODUCTION

Les orientations politiques actuelles expriment une volonté de gestion concertée et partagée de la ressource en eau entre différents usagers. Les programmes de gestion de l'eau sont prioritairement orientés vers la préservation des ressources (assainissement des collectivités locales, lutte contre la pollution agricole et industrielle, amélioration des ressources).

Ainsi le SDAGE Adour-Garonne qui fixe les grandes orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, vient d'être révisé et adopté fin 2009 pour 5 ans, de 2010 à 2015. Il intègre les objectifs de prévention de détérioration de la qualité des eaux, figurant dans la Directive Cadre sur l'eau. Dans son volet E : Maîtrise de la gestion quantitative de l'eau, il préconise une gestion collective concertée.

La gestion collective et concertée de l'eau passe avant-tout par une démarche locale fédérant les acteurs et à une échelle hydrologique cohérente. Ainsi la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne intervient depuis 2005 sur le bassin versant des Auvignons. L'intervention 2005 avait permis (voir rapport d'activités 2005) :

- de connaître le bassin, les usages de l'eau et les enjeux ;
- de faire émerger les problématiques et susciter une réflexion auprès des irrigants du bassin.

Au terme de l'intervention 2005, il apparaissait nécessaire d'élargir et de renforcer la concertation locale afin de discuter des problématiques à traiter et élaborer un plan d'actions pour y répondre. Cette démarche entre dans le cadre de l'émergence d'un programme de gestion collective de l'eau (PGCE).

Par conséquent, en 2009 un diagnostic ce bassin suivant le protocole PGCE a été réalisé. Ce diagnostic a pour vocations de servir de support à la réflexion pour la mise en place d'actions concertée dans le bassin versant.

Ce travail a consisté à :

- collecter les données disponibles sur les caractéristiques physiques, administratives et humaines, analyser les usages et caractériser le fonctionnement hydrologique du bassin versant ;
- réunir et mobiliser les usagers agricoles : exposé de la problématique et du cadre législatif, intégration individuelle dans la réalisation de l'état des lieux ;
- réaliser une enquête auprès de tous les irrigants des bassins versants de l'Auvignon et de la Tareyre ;
- intégrer les principaux acteurs institutionnels (DDAF, Agence de l'Eau, Conseil Général et Fédération Départementale de Pêche) dans la réflexion : partage de l'information, réflexion sur les perspectives ;
- rédiger un document de synthèse ;
- rédiger et valider auprès des acteurs locaux un programme d'actions sur 5 ans (2010-2014).

Aussi, après une synthèse rapide du diagnostic PGCE, ce document présente le plan d'actions envisagé pour les 5 années à venir.

1. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les éléments ci-dessous sont extraits du diagnostic PGCE du bassin versant de l'Auvignon 2010

1.1. Contexte

o Présentation du territoire

Le bassin de l'Auvignon est situé en rive gauche de Garonne. D'une superficie de 302,5 km², il est inscrit dans les départements du Gers et du Lot-et-Garonne, dans un secteur rural entre des coteaux Gascons et la vallée de Garonne. Il est inscrit dans le périmètre du Plan de gestion des étiages Neste et rivières de Gascogne en tant bassin autonome.

o Les usages de l'eau

Différents usages de l'eau coexistent dans le bassin versant des Auvignons, dont le principal est agricole :

- irrigation, qui porte sur 3 500 ha environ, soit 11,3% de la SAU totale du bassin versant ;
- présence de 130 retenues individuelles (4,9 Mm³) représentant 55% des prélèvements et de 2 retenues collectives (2,2 Mm³) de réalimentation partielle des deux principaux affluents du bassin ;
- pêche : l'Auvignon est classée en seconde catégorie piscicole ;
- tourisme, moulin, ...

Par ailleurs, des restrictions d'usage sont appliquées régulièrement, et parfois à des dates précoces sur la seule partie non réalimentée, du fait de l'étiage du cours d'eau.

o Réglementation et gestion collective de l'eau sur le bassin

Le débit de l'Auvignon est mesuré depuis 1967 à Calignac par la CACG. Un point de mesure complémentaire a été mis en place en mai 2004 au niveau du réseau ROCA, par le Conseil Supérieur de la Pêche.

Bien qu'inscrit dans le PGE Neste et Rivière de Gascogne, aucun outil de planification ne fixe les règles de gestion à l'échelle du bassin des Auvignons. Toutefois le débit réservé, en dessous duquel des interdictions sont mises en place sur les sections non-réalimentées, est de 110 l/s à Calignac. Dans le cadre de la mise en place de la gestion par volume par un Organisme Unique, le débit objectif retenue à l'heure actuelle est de 30 l/s, soit le DSG du bassin. Enfin, les débits réservés à respecter au pied des retenues de réalimentation de l'Auvignon sont 5,3 l/s à l'aval du lac de Bousquetara (32) et 7,6 l/s à l'aval du lac de Lamontjoie (47).

Concernant les prélèvements en cours d'eau non compensés du bassin versant des Auvignons, la valeur du moratoire est fixée à 240 227 m³ d'autorisés en eaux superficielles pour la période estivale. Le moratoire 2000 est respecté sur ce bassin puisque seuls 226 518 m³ sont autorisés en 2009 pour les prélèvements estivaux sur les cours d'eau, soit -5% de volumes autorisés entre 2000 et 2009.

o Etat des lieux des pratiques d'irrigation

Les enquêtes menées auprès des irrigants du bassin ont permis de réaliser un état des lieux des pratiques d'irrigation en 2009.

Sur les 330 irrigants enquêtés, 23% soit 47 ont répondu à l'enquête. Bien que cette enquête ne soit pas exhaustive, elle permet de déterminer les grandes tendances des pratiques d'irrigation en 2009.

Concernant l'usage agricole et d'après les enquêtes réalisées, la production de cultures spécialisées (ex. arboriculture, maraîchage, semences, cultures industrielles, ...) est l'atelier économique principal d'environ 49% des exploitations irriguées, suivi de la production de grandes cultures pour 42% des exploitants. L'élevage et la viticulture font vivre près de 10% des exploitations irriguées.

Les principales ressources en eau utilisées sont l'accès à une ou plusieurs retenues individuelles ou l'obtention d'un contrat de prélèvement en cours d'eau réalimenté. Une majorité des irrigants ont accès à l'une ou l'autre de ces ressources. Plus de la moitié des exploitants n'ont accès qu'à un type de ressource. Enfin, 75% des exploitations ont accès à une ressource en eau sécurisée (ex. retenue, cours

d'eau réalimenté...), ceci expliquant la proportion très importante de cultures spéciales dans le bassin versant.

Les prélèvements effectués dans le bassin versant sont équipés de compteurs à 96% avec des différences en fonction de la ressource. Ainsi, 100% des prélèvements en cours d'eau sont équipés de compteurs contre 96% en retenues et 91% en puits. Les compteurs installés sont en grandes majorités volumétriques (79%) et en bon état (98%). Ils sont en moyenne relevés 2 fois par an.

Le matériel utilisé est vieillissant mais son bon fonctionnement est vérifié régulièrement, dont 43% tous les ans. L'enrouleur prédomine, 93% des exploitations en ont un. Un enrouleur irrigue en moyenne une surface de 12 ha et 79% d'entre eux disposent au moins d'un système de maîtrise des apports d'eau.

Les stratégies d'irrigation adoptées par les irrigants restent assez empiriques et soumises seulement à l'expertise personnelle de l'irrigant. Peu d'entre eux disposent de suivi par un technicien (25%) ou d'outil de mesure en eau du sol (5%). Cependant, un peu moins de la moitié des irrigants enquêtés disent utiliser le message conseil irrigation de leur département et sans doute adapter leur pratique en fonction des préconisations. Nous notons que les exploitants travaillant des assolements diversifiés sont plus accompagnés techniquement et utilisent de façon plus importante des capteurs d'humidité du sol.

Le coût de l'irrigation est peu connu des exploitants, il leur est donc difficile d'estimer la plus value apporter par une utilisation plus économe de l'eau. Pour la grande majorité des exploitations, les productions irriguées une part importante des revenus de l'exploitation, ceci que la part de SAU irriguée soit faible ou importante.

Enfin, concernant les informations auxquelles ils souhaiteraient avoir accès on note une volonté de 57% d'entre eux d'être plus informé sur les aides à l'achat de matériel permettant de faire des économies d'eau ainsi que des informations techniques (matériel, assolement, pilotage de l'irrigation, etc.).

1.2. Priorités d'actions et objectifs

Bien que l'enquête sur les pratiques d'irrigation ne soit pas exhaustive, quatre priorités d'actions ont été identifiées :

- Fédérer tous les acteurs ;
- Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrographique du bassin, sur les ouvrages existants et leurs usages, sur les usages non-agricoles et sur le coût de l'irrigation ;
- Sensibiliser et former tous les acteurs ;
- Définir des règles de gestion collective de la ressource

Ainsi, l'objectif général de cette démarche vise à améliorer la gestion quantitative de l'eau sur le bassin afin de satisfaire au mieux l'ensemble des usages et des objectifs environnementaux. Le suivi et l'évaluation de la démarche engagée doivent également permettre de quantifier les économies d'eau réalisées sur le bassin versant.

Suite à cela, quatre objectifs ont été définis qui sont les suivants :

1. Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs
2. Optimiser l'utilisation de l'eau
3. Améliorer la gestion de la ressource en eau
4. Acquérir des références techniques et socio-économiques

2. ACTIONS PROGRAMMEES

Les 4 grands objectifs définis suite aux diagnostics ont été subdivisés en 15 Actions dont l'ensemble est présenté ci-après :

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Action 1 : Animer le PGCE

Action 2 : Communiquer auprès de différents publics

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

2.1 Adapter ses pratiques d'irrigation

Action 3 : Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation

Action 4 : Former aux bonnes pratiques d'irrigation

Action 5 : Synthétiser et analyser l'évolution des volumes prélevés

Action 6 : Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation

Action 7 : Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation

2.2 Optimiser l'utilisation non agricole de l'eau

Action 8 : Connaître les pratiques actuelles

Action 9 : Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

3.1 Améliorer la gestion des étiages

Action 10 : Améliorer les règles de décision pour la gestion de la réalimentation

3.2 Améliorer la gestion collective des ouvrages

Action 11 : Recenser les ouvrages existants

Action 12 : Améliorer les ouvrages existants et les usages associés

3.3 Améliorer la gestion des réseaux collectifs

Action 13 : Accompagner les structures collectives d'irrigation

OBJECTIF 4 : ACQUERIR ET DIFFUSER DES REFERENCES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

Action 14 : Créer et suivre un réseau de fermes de référence

Action 15 : Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence

Chaque action est détaillée à l'aide d'une fiche qui précise : la maîtrise d'ouvrage, le public ciblé, la description de l'action, les moyens et partenaires associés, les indicateurs, les nombres de jour, les financements.

Toutes les actions sauf l'action A13 sont sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture. Cette maîtrise d'ouvrage pourra cependant être déléguée à d'autres structures si cela s'avère nécessaire. Pour le moment, aucune autre structure n'a souhaité se porter maître d'ouvrage d'actions sur le terrain. Cela évoluera certainement avec la mise en place des premières actions qui permettront d'initier une dynamique locale.

Deux autres programmes d'actions PGCE sur les bassins de l'Ourbise et des Auvignons sont en cours sur le département du Lot-et-Garonne. Certaines actions seront menées de manière globale sur les bassins versants, par exemple le comité de pilotage des fermes de référence ou les articles qui pourront être valorisés sur les 3 bassins. Ainsi le nombre de jours sur certaines actions peut paraître faible car il est comptabilisé au total puis divisé par 3, afin d'éviter de compter 3 fois le travail effectué. Les explications du calcul sont données dans la rubrique « commentaire » de chacune des fiches.

Au cours des différentes actions du PGCE, des données seront recueillies afin de compléter l'état des lieux initial des usages de l'eau du bassin.

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS

DESCRIPTION

L'objectif 1 « sensibiliser et mobiliser tous les acteurs » concernent tous les acteurs du bassin versant qu'ils soient agricoles ou non agricoles. Afin de sensibiliser le maximum d'utilisateurs à une utilisation rationnelle de l'eau ainsi qu'à une gestion concertée de la ressource, il est important de les informer régulièrement les usagers et d'établir des liens entre les divers partenaires techniques et financiers.

ACTIONS PLANIFIEES

Les actions planifiées pour répondre à cet objectif sont :

Action 1 : Animer le PGCE

Action 2 : Communiquer auprès des différents publics

JUSTIFICATION DES ACTIONS PLANIFIEES

Le diagnostic du PGCE a permis d'identifier les principaux acteurs impliqués dans la gestion de l'eau. Certes l'usage agricole y est très développé et l'enquête sur les pratiques d'irrigation a permis de réaliser un état des lieux précis, cependant il ne faut pas négliger les autres acteurs utilisateurs d'eau. Une démarche globale et concertée à l'échelle du bassin versant est capitale pour la réussite de ce PGCE.

La fédération de tous les acteurs autour de l'objectif commun de gestion concertée de l'eau pourra se faire en organisant et animant des comités de pilotage et des réunions d'information impliquant tous les publics concernés.

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
			Plafonné à 450 € / jour									
2010	15	7 924,98	3 150									
2011	21	11 887,47	4 725									
2012	19	10 755,33	4 275									
2013	19	10 755,33	4 275									
2014	19	10 755,33	4 275									
Total	93	52 078,44	20 700									
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS

ACTION 1 : Animer le PGCE

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Tous les acteurs de l'eau du bassin

DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette action est transversale et inclus : l'organisation et la préparation des comités de pilotage, les réunions de groupes techniques, la rédaction de synthèse annuelles des actions, rencontre des partenaires techniques et financiers...

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Un **comité de pilotage** qui oriente et valide les avancées du PGCE a été mis en place. Il sera réunit dès que cela est nécessaire sur l'initiative de l'animateur du PGCE.

De plus, pour certains actions spécifiques, **des groupes techniques** agricoles et non agricoles pourront être créés.

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de réunions		Nb de jours passés à la coordination	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	4		11	
2011	6		14	
2012	5		12	
2013	5		12	
2014	5		12	

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 € / jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
			Plafonné à 450 € / jour									
2010	11	6 226,77		2 475								
2011	14	7 924,98		3 150								
2012	12	6 792,84		2 700								
2013	12	6 792,84		2 700								
2014	12	6 792,84		2 700								
Total	61	34 530,27		13 725								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES :

Réunions prévues :

COPIL : 1 réunion / an

Comité technique gestion de bassin : 0 à 1 réunion par an

Comité technique non agricole : 1 à 2 réunions par an

Comité technique fermes de référence : 2 réunions par an pour les 3 PGCE (soit 2/3 réunion par

PGCE)

Groupe de travail restreint : 3 réunions par an pour les 3 PGCE (soit 1 par PGCE)

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS

ACTION 2 : Communiquer auprès de différents publics

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Tous les acteurs de l'eau du bassin

DESCRIPTION TECHNIQUE

Afin de sensibiliser un maximum d'irrigants, il est envisagé d'envoyer **quatre bulletins d'information par an** (pilotage irrigation, innovation matériel, informations pratiques, résultats des fermes de référence...) aux 330 irrigants du bassin.

Pour les acteurs non agricoles, des articles pourront être mis dans les bulletins municipaux ou dans la presse locale et sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture. La diffusion sera fait de manière le plus exhaustive possible vis-à-vis du public non agricole.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

En fonction des thèmes abordés, les partenaires techniques et administratifs pourront être sollicités.

Développement d'une Internet spécifique sur le site de la Chambre d'Agriculture

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de bulletins édités		Nb d'articles édités dans la presse	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	2		2	
2011	4		3	
2012	4		3	
2013	4		3	
2014	4		3	

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07€/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	4	2 264,28		Plafonné à 450 € / jour								
2011	7	3 962,49		1575								
2012	7	3 962,49		1575								
2013	7	3 962,49		1575								
2014	7	3 962,49		1575								
Total	32	18 114		7 200								
Tx de fin. public			0,56*		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

À ajouter chaque année les frais d'édition 1250 euros financés par AEAG 50% pour les 330 irrigants
3 jours par bulletin pour les 3 PGCE donc 1 jour PGCE
1 jour par article de presse

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

DESCRIPTION

L'objectif 2 « Optimiser l'utilisation de l'eau » concerne tous les acteurs qu'ils soient agricoles ou non agricole. Il a pour but d'informer et de former tous les publics pour favoriser une utilisation de l'eau raisonnée et accroître son efficacité.

ACTIONS PLANIFIEES :

Les actions planifiées pour répondre à cet objectif sont articulées autour de 3 sous-objectifs :

2.1 Adapter ses pratiques d'irrigation

Action 3 : Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation

Action 4 : Former aux bonnes pratiques d'irrigation

Action 5 : Synthétiser les volumes prélevés et analyser les volumes prélevés

Action 6 : Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation

Action 7 : Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation

2.3 Adapter ses pratiques d'utilisation de l'eau potable

Action 8 : Connaître les pratiques actuelles

Action 9 : Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricole

JUSTIFICATION DES ACTIONS PLANIFIEES

Suite à l'enquête sur les pratiques d'irrigation, il semblerait que les acteurs agricoles ne soient pas beaucoup formés des outils de pilotage et il ressort qu'un certain nombre d'entre eux sont demandeurs d'information. Il apparaît ainsi primordial de sensibiliser et de former tous les usagers aux bonnes pratiques de gestion et conservation de la ressource en eau du bassin versant, qu'elle soit d'origine endogène ou exogène au bassin.

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
			Plafonné à 450 € / jour									
2010	9	5 094,63		2 025								
2011	49	27 737,43		11 025								
2012	30	16 982,1		6 750								
2013	30	16 982,1		6 750								
2014	30	16 982,1		6 750								
Total	148	83 778,36		33 300								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

SOUS-OBJECTIFS 2.1 : ADAPTER SES PRATIQUES D'IRRIGATION

ACTION 3 : Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : les exploitants irrigants

DESCRIPTION TECHNIQUE

Une communication générale se fera autour de plusieurs thèmes par exemple:

- Outils de pilotages existants (sondes)
- Aides aux investissements
- Matériels économiseurs d'eau et d'énergie

D'autres thèmes pourront être ajoutés si nécessaire.

Une communication plus ciblée pourra être envisagée notamment sur la diffusion de guides techniques (pilotage aux irrigants équipés de tensiomètres...)

Le bulletin d'information général pourra être un vecteur de communication utile.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Moyens :

Bulletin d'information
Parution dans les presses locale et spécialisée
Journée technique ou démonstration
Salon (SIAD...), forum

Partenaires :

Fermes de référence
Techniciens de filières
Instituts techniques
Organisations professionnelles agricoles

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de supports réalisés		Nb d'exemplaires distribués	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	2		100	
2011	3		100	
2012	3		100	
2013	3		100	
2014	3		100	

La communication générale sera réalisée auprès des 240 irrigants du bassin versant. Pour les guides techniques, ils seront diffusés selon les besoins du terrain.

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat	Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07€/jour)	taux	50 %	taux	taux		taux		taux	
2*	1 132,14	450		Plafonné à 450 € / jour	2*						
2*	1 132,14	450			2*						
2*	1 132,14	450			2*						
2*	1 132,14	450			2*						
2*	1 132,14	450			2*						
10	5 660,7	2 250		10							
Tx de fin. public		0,40		Envisagé	Envisagé	Envisagé	Envisagé		Acquis		
Tx de fin. Agence / public		1		Sollicité	Sollicité	Sollicité	Sollicité				
				Acquis	Acquis	Acquis	Acquis				

COMMENTAIRES

2 jours par support pour les 3 PGCE soit 2 jours par PGCE pour la communication générale.

* Le nombre de jours ne tient pas compte de la réalisation de guides techniques qui se fera en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Ce nombre de jour est ainsi susceptible d'évoluer.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

SOUS-OBJECTIFS 2.1 : ADAPTER SES PRATIQUES D'IRRIGATION

ACTION 4 : Former aux bonnes pratiques d'irrigation

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : les irrigants

DESCRIPTION TECHNIQUE

La formation a pour objectif de familiariser les irrigants et de les rendre autonome pour la mise en pratique des stratégies d'irrigation économes en eau adaptées à chaque culture. Les thèmes abordés lors des formations pourront être :

- les outils de pilotage de l'irrigation (sondes, bilan hydrique, logiciels, message conseil irrigation, ...)
- les matériels économiseurs d'eau et d'énergie
- l'autodiagnostic des matériels...

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Formation théorique et pratique avec ateliers à la parcelle.

Ces formations pourront se faire en collaboration avec les techniciens des filières d'importance dans le secteur ainsi qu'avec des intervenants extérieurs issus d'instituts techniques.

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de journées aux formations		Nb de participants aux formations	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	0		0	
2011	2		60	
2012	2		60	
2013	2		60	
2014	2		60	

Suite aux formations, une enquête auprès de chaque participant sera réalisée pour évaluer l'appropriation et la mise en application des techniques d'irrigation.

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	0	0		Plafonné à 450 € / jour								
2011	6*	3 396,42		1 350								
2012	6*	3 396,42		1 350								
2013	6*	3 396,42		1 350								
2014	6*	3 396,42		1 350								
Total	24	13 585,68		5 400								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé	Envisagé	Envisagé	Envisagé	Acquis			
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité	Sollicité	Sollicité	Sollicité				
					Acquis	Acquis	Acquis	Acquis				

COMMENTAIRES

Les actions de formation pourront être envisagées de manière collective ou de façon spécifique fonction des enjeux de chaque bassin versant. La formation sera ouverte indifféremment aux irrigants des 3 bassins versants concernés par les PGCE.

* le calcul prévisionnel prévoit 3 jours par formation. En fonction des besoins du terrain, il pourra être envisagé des sessions supplémentaires.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

SOUS-OBJECTIFS 2.1 : ADAPTER SES PRATIQUES D'IRRIGATION

ACTION 5 : Synthétiser les volumes prélevés

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Les agriculteurs

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'objectif d'affiner la connaissance des prélèvements et des besoins pour l'irrigation afin de mettre en place une gestion collective efficace.

Cette action consistera à :

- réaliser une enquête annuelle auprès des irrigants pour recueillir les assolements, les volumes prélevés, les outils de pilotage... à mettre en parallèle avec les données hydrologiques de la campagne irrigation ;
- inciter à la remontée des informations auprès de la Chambre d'Agriculture ;
- comparer annuellement les volumes prélevés déclarés à l'Agence de l'Eau et les volumes autorisés ;
- inciter à la mise en place de moyens de comptage fiables et adaptés.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Mise en place d'une enquête en fin de campagne avec relance téléphonique

Récupération des données auprès de l'Agence de l'eau

Support de communication (bulletin trimestriel)

Partenaires : DDT 47 et 32, AEAG

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	% de personnes ayant communiqué les volumes prélevés	
	Objectif	Réalisé
2010	50%	
2011	80%	
2012	100%	
2013	100%	
2014	100%	

Un bilan et une analyse des prélèvements d'eau au regard des caractéristiques de l'année hydrologique seront effectués chaque année.

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
			Plafonné à 450 € / jour									
2010	4	2 264,28		900								
2011	4	2 264,28		900								
2012	4	2 264,28		900								
2013	4	2 264,28		900								
2014	4	2 264,28		900								
Total		11 321,4		4 500								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

Enquête + saisie + traitement + rédaction de synthèse

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

SOUS-OBJECTIFS 2.1 : ADAPTER SES PRATIQUES D'IRRIGATION

ACTION 6 : Diagnostiquer les matériels pour une optimisation de l'irrigation

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Les agriculteurs

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'objectif de cette action est de proposer des diagnostics de matériels d'irrigation (enrouleur, pivot, goutte-à-goutte...) pour permettre un réglage optimum.

Dans un premier temps, les diagnostics de matériel d'irrigation seront orientés vers les 15 exploitations ayant une autorisation estivale de prélèvement en cours d'eau et vers les exploitations du réseau de fermes de référence.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Cette action nécessite de l'achat de matériels spécifiques (manomètres, pluviomètres, débitmètre à ultrasons...)

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb d'exploitations diagnostiquées	
	Objectif	Réalisé
2010	0	
2011	10	
2012	10	
2013	10	
2014	10	

* Le nombre d'exploitations diagnostiquées pourra évoluer en fonction de la demande du terrain.

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	0	0		Plafonné à 450 € / jour								
2011	10	5 660,7		2 250								
2012	10	5 660,7		2 250								
2013	10	5 660,7		2 250								
2014	10	5 660,7		2 250								
Total	40	22 642,8		9 000								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité			
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

1 jour par diagnostic

*Le nombre de jours est susceptible d'évoluer en fonction des demandes du terrain.

Cette action est complétée par les formations à l'autodiagnostic de matériel.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

SOUS-OBJECTIFS 2.1 : ADAPTER SES PRATIQUES D'IRRIGATION

ACTION 7 : Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Les techniciens des organisations professionnelles agricoles des différentes filières

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'objectif de cette action est de développer des partenariats avec les OPA présentes sur le bassin afin de :

- définir des règles de bonnes pratiques d'irrigation validées par tous ;
- de diffuser ces règles auprès des irrigants en liens avec ces structures ;
- d'échanger des informations techniques sur l'irrigation de ces cultures
- identifier les pratiques de gestion de l'eau, les leviers et les marges de manœuvre envisageables pour améliorer la gestion de l'eau

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Techniciens et représentants des organisations professionnelles agricoles des filières irriguées présentes sur le bassin versant (noisette, prune, pomme, etc.) à définir précisément.

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de rencontres avec les filières		Nb de partenariats concrétisés	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	0		0	
2011	2		1	
2012	2		1	
2013	2		1	
2014	2		1	

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	0	0		Plafonné à 450 € / jour								
2011	4	2 264,28		900								
2012	4	2 264,28		900								
2013	4	2 264,28		900								
2014	4	2 264,28		900								
Total	16	9 057,12		3 600								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

Le partenariat pourra être concrétisé par la signature d'une charte de bonnes pratiques d'irrigation et/ou par la rédaction de guides techniques partagés.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

SOUS-OBJECTIFS 2.2 : ADAPTER SES PRATIQUES DE L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ACTION 8 : Connaître les pratiques actuelles

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Les communes et les particuliers

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'objectif de cette action est de faire un état des lieux des pratiques d'utilisation actuelles de l'eau potable et de l'eau non agricole.

Chaque commune ou collectivité sera enquêtée pour identifier les pratiques, les leviers et les marges de manœuvre envisageables.

Cet état des lieux permettra de mettre en évidence les jeux d'acteurs de l'eau non agricole afin de préciser l'action 9 d'information et de sensibilisation.

Une attention particulière sera portée sur les prélèvements domestiques effectués sur le cours d'eau afin d'envisager une communication ciblée.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Communes : mairie
Syndicats d'eau potable
Comité technique usages non agricoles

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de communes enquêtées		Nb de particuliers enquêtés	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	0		0	
2011	18		18	

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	3	1 698,21		Plafonné à 450 € / jour								
2011	20	11 321,4		4 500								
2012	0	0		0								
2013	0	0		0								
2014	0	0		0								
Total	23	13 019,61		5 175								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité			
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

Action transversale sur les 3 PGCE en cours :

En 2010 : élaboration de la méthodologie et du guide d'entretien

En 2011 : Enquête 3 mois pour les 3 PGCE, soit 20 jours par PGCE

Cette action ne sera réalisée qu'en 2011 et permettra la définition précise de l'action 9.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

SOUS-OBJECTIFS 2.3 : ADAPTER SES PRATIQUES DE L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ACTION 9 : Sensibiliser les acteurs non agricoles

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Les communes et les particuliers

DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette action vise à informer et sensibiliser les communes et les particuliers sur l'utilisation de l'eau potable. Elle pourra prendre plusieurs formes : plaquettes, exposition en mairie, posters, bulletin d'information des mairies, animations scolaires...

Elle sera précisée après la réalisation de l'état des lieux des pratiques actuelles (action 9).

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Communes (mairies)
Compagnies gestionnaires des réseaux d'eau potable (ex. Veolia)
Syndicat départementale des réseaux d'eau potable du Lot-et-Garonne - Eau47
Autres acteurs identifiés par la réalisation de l'action 9

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb d'articles à destination du grand public		Nb de rencontres avec les collectivités	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2011	0		0	
2012	3		1	
2013	3		2	
2014	3		2	

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	0	0		Plafonné à 450 € / jour								
2011	3*	1 698,21		675								
2012	4*	2 264,28		900								
2013	4*	2 264,28		900								
2014	4*	2 264,28		900								
Total	15	8 491,05		3 375								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

Cette action sera précisée suite à l'action 8 et les objectifs pourront ainsi être définis précisément ;
1 jour/ article : 3 articles pour les 3 PGCE soit 1 jour par PGCE

*Le nombre de jours prévisionnel constitue le travail d'émergence de l'opération. Il vise à définir les partenariats à mettre en œuvre et à l'identification de porteurs de projet potentiels. Le nombre de jour de travail est susceptible d'évoluer en fonction des projets identifiés et des volontés locales.

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

DESCRIPTION

L'objectif 3 « Améliorer la gestion de la ressource en eau » concerne tous les acteurs qu'ils soient agricoles ou non agricoles. Il vise créer une dynamique de gestion collective et concertée de la ressource en eau du bassin.

ACTIONS PLANIFIEES :

Les actions planifiées pour répondre à cet objectif sont articulées autour de 3 sous-objectifs :

3.1 Améliorer la gestion des étiages

Action 10 : Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau de réalimentation

3.2 Améliorer la gestion collective des ouvrages existants

Action 11 : Recenser les ouvrages existants

Action 12 : Optimiser la gestion des ouvrages existants

3.3 Améliorer la gestion des réseaux collectifs

Action 13 : Suivi et accompagnement technique et administratif des structures

JUSTIFICATION DES ACTIONS PLANIFIEES

Le cours d'eau connaît des étiages marqués, mais dont l'arrivée est progressive. Une gestion affinée des prélèvements notamment par la mise en place de tour d'eau permet dans certains contextes d'esquiver ces situations d'étiage marqué. Une station de mesure en continu du débit de l'Auvignon est installée depuis 2009. L'aménagement (plans d'eau agricoles) et les interventions (entretien et restauration des cours d'eau, création d'ouvrages nouveaux) sur le bassin sont diffus. En effet, différents usagers de l'eau coexistent sur le bassin, mais aucune instance ne les rassemble.

⇒ **Il paraît important d'assurer une cohérence dans la gestion des ouvrages présents afin de répondre aux objectifs de débits nécessaires au milieu et de préserver les usages de l'eau.**

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
			Plafonné à 450 € / jour									
2010	12,5	7 075,88		2 812,5								
2011	48	27 171,36		10 800								
2012	48	27 171,36		10 800								
2013	48	27 171,36		10 800								
2014	46,5	26 322,26		10 462,5								
Total	203,0	114 912		45 675								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

OBJECTIF :**SOUS-OBJECTIFS 3.1 : Améliorer la gestion des étiages****Action 10 : Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau de réalimentation****Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne****Public cible : les usagers agricoles et non agricoles prélevant dans les cours d'eau****DESCRIPTION TECHNIQUE**

En partenariat avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, l'objectif de cette action sera :

- le recensement annuel des assolements des irrigants en réalimentation ;
- l'amélioration des règles de décision en fonction de l'évolution des besoins en eau des irrigants ;
- établissement d'un règlement d'utilisation des batardeaux.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Usagers contractualisés
CACG

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de rencontres de travail organisée		Nb d'usagers contractualisés intégrés à la démarche	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	0		70%	
2011	2		80%	
2012	2		90%	
2013	1		100%	
2014	1		100%	

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat	Aide FEADER	Aide Collectivités	Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (566,07 €/jour)	taux	50 %	taux	taux	taux	taux	
2010	0	0		Plafonné à 450 € / jour					
2011	4	2 264,28		900					
2012	4	2 264,28		900					
2013	4	2 264,28		900					
2014	4	2 264,28		900					
Total	16	9 057,12		3 600					
Tx de fin. public			0,40		Envisagé	Envisagé	Envisagé	Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité	Sollicité	Sollicité		
					Acquis	Acquis	Acquis		

COMMENTAIRES

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SOUS-OBJECTIFS 3.2 : AMELIORER LA GESTION COLLECTIVE DES OUVRAGES

ACTION 11 : Recenser les ouvrages existants

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages hydrauliques

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le but est d'améliorer la connaissance des ouvrages hydrauliques (retenues, biefs de moulins, seuils, ...) présents sur le bassin versant afin d'identifier si des marges de manœuvre existent en ce qui concerne la gestion de l'eau.

L'état des lieux sera complémentaire au travail effectué par l'ONEMA dans le cadre de la continuité écologique. Il permettra l'identification des usages (surface irriguée...), de l'état des ouvrages, du devenir de ces derniers (à moyen ou long terme)...

Une concertation est à mener avec l'ensemble des partenaires pour définir l'organisation et le phasage de cette action.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

ONEMA
DDT47
Fédération de Pêche

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb rencontres entre partenaires		% d'ouvrages recensés	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	1		1	
2011	3		3	
2012	3		3	
2013	3		3	
2014	3		3	

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (550 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	3	1 698,21		Plafonné à 450 € / jour								
2011	20	11 321,4		4 500								
2012	20	11 321,4		4 500								
2013	20	11 321,4		4 500								
2014	20	11 321,4		4 500								
Total	83	46 983,81		18 675								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité		Acquis	

COMMENTAIRES

* Dimensionnement du nombre de jours sur la base d'un travail réalisé par la Chambre d'Agriculture pour l'identification des pratiques associées aux ouvrages. Ce nombre de jours est susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement du travail

Ce travail commencera en 2011 et sera complété dans les années suivantes. Le travail effectué servira de base au commencement de l'action 12 sur la revalorisation des ouvrages.

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SOUS-OBJECTIFS 3.2 : AMELIORER LA GESTION COLLECTIVE DES OUVRAGES

ACTION 12 : Améliorer les ouvrages existants et les usages associés

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages hydrauliques

DESCRIPTION TECHNIQUE

Suite à la réalisation du recensement des ouvrages (action 11), le but de cette action sera :

de mettre en place et d'animer des programmes de gestion de la ressource en eau inutilisée (revalorisation agricole ou non agricole, effacement...)

d'informer auprès des propriétaires (rencontres collectives, plaquette) autour de thèmes techniques et réglementaires.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Propriétaires et gestionnaires d'ouvrages
DDT de Lot-et-Garonne

Conseil général de Lot-et-Garonne
Conseil Régional d'Aquitaine
Agence de l'Eau Adour Garonne
...

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de rencontres auprès des propriétaires	
	Objectif	Objectif
2010	0	0
2011	?	
2012	?	
2013	?	
2014	?	

Une fois la phase d'état des lieux effectuée, d'autres indicateurs de suivi pourront être ajoutés (nombres de plaquettes diffusées...)

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence	Aide Etat	Aide FEADER	Aide Collectivités	Chambre d'Agriculture
	Nombre de jours	Coût total (550 €/jour)	taux	taux	taux	taux	taux
			50 %				
			Plafonné à 450 € / jour				
2010	2	1 132,14	450				
2011	10	5 660,7	2 250				
2012	10	5 660,7	2 250				
2013	10	5 660,7	2 250				
2014	10	5 660,7	2 250				
Total	42	23 774,94	9 450				
Tx de fin. public			0,40	Envisagé	Envisagé	Envisagé	Acquis
Tx de fin. Agence / public			1	Sollicité	Sollicité	Sollicité	
				Acquis	Acquis	Acquis	

COMMENTAIRES

3 plaquettes au total pour les 3 PGCE (réglementaire, qualité des eaux, transport sédiments...)

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SOUS-OBJECTIFS 3.3 : AMELIORER LA GESTION DES RESEAUX COLLECTIFS

ACTION 13 : Accompagner les structures collectives d'irrigation

Maître d'ouvrage : Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes 47

Public cible : Les structures collectives et leurs adhérents

DESCRIPTION TECHNIQUE

⇒ **Animer le PGCE volet collectif**

- Comités de pilotage et rédaction de rapports

⇒ **Informier et sensibiliser**

- Rédaction d'un **bulletin d'informations trimestriel** sur les innovations en terme d'économie d'eau et d'énergie (matériel, fontainier,...) à destination des membres du bureau des ASA.

- Journée technique (matériel, terrain)

gérer techniquement et administrativement

- **Suivi annuel d'indicateur** de fonctionnement des ASA (consommation d'eau, rendement, volume pompé / volume distribué) et rédaction d'une fiche de synthèse.

- **Diagnostic de stations de pompage**

- **Rencontre / échange** avec les ASA

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Les 3 ASA présentent sur le BV :

- ASA de Francescas
- ASA des deux Monts – Moncaut Montagnac
- CACG – Concession réseau de St Laurent

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de bulletins édités		Nb de fiche de synthèse		Nb de rencontres par ASA		Nb de diagnostics de stations	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	1		3		2		0	
2011	4		3		2		1	
2012	4		3		2		1	
2013	4		3		2		1	
2014	4		3		2		0	

COÛT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Conseil Général 47		SDCI 47	
	Nombre de jours	Coût total (450 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux	30%	taux	
			Plafonné à 450 € / jour									
2010	7.5	3 375.00	1 687.50					1 012.50		675.00		
2011	14	6 300.00	3 150.00					1 890.00		1260.00		
2012	14	6 300.00	3 150.00					1 890.00		1260.00		
2013	14	6 300.00	3 150.00					1 890.00		1260.00		
2014	12.5	5 625.00	2 812.50					1 687.50		1 125.00		
Total	62	27 900.00	13 950.00					8 370.00		5 580.00		
Tx de fin. public					Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public					Sollicité		Sollicité		Sollicité			
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

OBJECTIF 4 : ACQUERIR ET DIFFUSER DES REFERENCES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

DESCRIPTION

L'objectif 4 « Acquérir et diffuser des références techniques et économiques » concerne les acteurs agricoles du bassin versant. Il a pour but d'apporter aux exploitants irrigants du bassin versant les références technico-économiques nécessaire à l'adaptation de leur système d'exploitation et notamment de leur assolement. Ces références seront obtenues par recherches bibliographiques et par le suivi et valorisation de résultats issus de fermes de références irriguées et non irriguées.

ACTIONS PLANIFIEES :

Les actions planifiées pour répondre à cet objectif sont :

Action 14 : Créer et suivre un réseau de fermes de référence

Action 15 : Communiquer et valoriser sur le réseau de fermes de référence

JUSTIFICATION DES ACTIONS PLANIFIEES

L'enquête sur les pratiques d'irrigation, réalisée dans le cadre du diagnostic PGCE, a démontré que le coût de l'irrigation ainsi que le plus value réelle qu'elle apporte sur leur revenu ne sont pas connus avec précision par les exploitants irrigants. Il leur est donc difficile d'estimer notamment la plus value apportée par une utilisation plus rationnelle de l'eau ou d'imaginer des évolutions d'assolement plus économes en eau et économiquement viables.

De plus, l'accès à une ressource en eau devient un facteur limitant du développement agricole local. Ces travaux permettront d'identifier les pistes de développement agricole économe en eau envisageables par les exploitants du bassin versant (ex. filières en développement, modes de commercialisation, ...).

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
			taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
	Nombre de jours	Coût total (550 €/jour)	Plafonné à 450 € / jour									
2010	4	2264,28	900									
2011	10	5660,7	2250									
2012	12	6792,84	2700									
2013	12	6792,84	2700									
2014	12	6792,84	2700									
Total	50,0	28 304	11 250									
Tx de fin. public		0,40			Envisagé	Envisagé	Envisagé	Envisagé	Envisagé	Envisagé	Envisagé	Acquis
Tx de fin. Agence / public		1			Sollicité	Sollicité	Sollicité	Sollicité	Sollicité	Sollicité	Sollicité	Acquis
					Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis

COMMENTAIRES

4 fermes de références dont 3 irriguées et une en sec pour témoin département

En 2010, choix des fermes de référence et définition de la méthodologie

= 12 jours pour les 3 PGCE, soit 4 jours par PGCE.

OBJECTIF 4 : ACQUERIR ET DIFFUSER DES REFERENCES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

ACTION 14 : Créer et suivre un réseau de fermes de référence

Maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Usagers agricoles du bassin versant

DESCRIPTION TECHNIQUE

Acquérir des références locales sur les coûts et bénéfices liés à l'irrigation par la création et le suivi de fermes de référence irriguées et non-irriguées.

Le choix et le nombre de fermes de référence est à définir.

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Un groupe technique alliant les instituts techniques, les organismes de recherche, les exploitants concernés pourra être créé.

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de fermes de référence		Nb de jours passés pour le suivi	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	3		6	
2011	3		6	
2012	3		6	
2013	3		6	
2014	3		6	

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (550 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
2010	4	2264,28		Plafonné à 450 € / jour								
2011	6	3396,42		1350								
2012	6	3396,42		1350								
2013	6	3396,42		1350								
2014	6	3396,42		1350								
Total	28	15 850		6 300								
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité			
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

4 fermes de références dont 3 irriguées et une en sec pour témoin département
 En 2010, choix des fermes de référence et définition de la méthodologie
 = 12 jours pour les 3 PGCE, soit 4 jours par PGCE.

OBJECTIF 4 : ACQUERIR ET DIFFUSER DES REFERENCES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

ACTION 15 : Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence

Maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

Public cible : Usagers agricoles du bassin versant

DESCRIPTION TECHNIQUE

Les résultats obtenus dans le cadre de l'action 14 « créer et suivre un réseau de fermes de référence » seront diffusés auprès de l'ensemble des acteurs du bassin versant par des actions de communication exhaustives (articles diffusés dans la presse ou de journées d'information, expositions...)

Les références techniques agricoles (modification d'assolements, impacts économiques, apports des outils de pilotage de l'irrigation dans la gestion au quotidien...) seront diffusées auprès des 240 irrigants (plaquettes, formations, journée technique...)

MOYENS ET PARTENAIRES A MOBILISER

Bulletin d'information trimestriel
 Presse spécialisée
 Journée d'information et de formation
 ...

DIMENSIONNEMENT ET OBJECTIFS CHIFFRES

indicateurs	Nb de journées d'information		Nb de participants		Nb de supports et articles réalisés	
	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé	Objectif	Réalisé
2010	0		0		0	
2011	1		25		1	
2012	1		25		2	
2013	1		25		2	
2014	1		25		2	

COUT TOTAL ET FINANCEMENTS

	Coût total		Aide Agence		Aide Etat		Aide FEADER		Aide Collectivités		Chambre d'Agriculture	
	Nombre de jours	Coût total (550 €/jour)	taux	50 %	taux		taux		taux		taux	
			Plafonné à 450 € / jour									
2010	0	0	0									
2011	4	2264,28	900									
2012	6	3396,42	1350									
2013	6	3396,42	1350									
2014	6	3396,42	1350									
Total	22	12 454	4 950									
Tx de fin. public			0,40		Envisagé		Envisagé		Envisagé		Acquis	
Tx de fin. Agence / public			1		Sollicité		Sollicité		Sollicité			
					Acquis		Acquis		Acquis			

COMMENTAIRES

3. ORGANISATION

3.1. Animation territoriale du PGCE

La Chambre d'Agriculture propose d'assurer l'animation du PGCE. Il s'agira de :

- **Animer le comité de pilotage (voir ci-dessous)**

Le comité de pilotage du PGCE se réunira au minimum une fois par an. On pourra également prévoir des journées de terrain pour partager les aspects techniques du programme.

Ce comité sera en lien avec les comités techniques et les groupes de concertation spécifiques qui seront constitués autour des différents axes de travail du PGCE (irrigants, gestion du bassin, pilotage des créations de ressource agricoles, etc.) : il s'agira d'organiser la communication entre tous les acteurs.

- **Animer le PGCE**

- Définir la méthode et le cadre
- Suivre et coordonner l'ensemble des actions du PGCE, s'assurer du respect du cadre
- Rédiger le programme à mettre en œuvre chaque année et un rapport de synthèse annuel des actions réalisées, en conformité avec les orientations du comité de pilotage

3.2. Partenariats

Parmi les partenaires techniques privilégiés du programme, peuvent être cités :

- le groupe des irrigants de l'Auvignons
- la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
- les communautés de communes et communes du bassin versant
- les Organisations Professionnelles Agricoles présentes sur le bassin versant
- les instituts techniques
- les exploitants du réseau de fermes de référence

Certaines actions pourront faire l'objet de collaborations formalisées à travers des conventions.

Au niveau financier, l'Agence de l'Eau sera sollicitée. Les possibilités d'aides de la part d'autres institutions (Etat, Europe, Conseil Général et Régional) restent à étudier.

3.3. Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera constitué. La liste des membres est présentée ci-dessous. Le comité pourra être étendu autant que de besoin.

M. VERGNES Robert, Président de l'AAPPMA de Nérac
M. CUBERTOU Laurent, Président de l'AAPPMA de Port Sainte Marie
M. ASENSIO Marc, Délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
M. BOURDENS Jean-Louis, Président de l'ASA de Francescas
M. ARCHIAPATI Jean-Pierre, Président de l'ASA des Deux Monts
M. BOCQUET Georges, Représentant des Irrigants de l'Auvignon
M. BOLIS Christophe, Représentant des Irrigants de l'Auvignon
M. LABAT Michel, Représentant des Irrigants de l'Auvignon
M. LAMARQUE Pascal, Représentant des Irrigants de l'Auvignon
M. LUSSAGNET Jean-Pierre, Représentant des Irrigants de l'Auvignon
M. BADIN Philippe, Membre de la Chambre d'Agriculture
Mme CHAUVEAU Valérie, Conseillère de secteur de la Chambre d'Agriculture
M. MARTINAUD Alain, Président de la Commission hydraulique de la Chambre d'Agriculture
M. MARULAZ Philippe, Chef du service Territoires de la Chambre d'Agriculture
M. BAQUE Thierry, Conseiller Hydraulique de la Chambre d'Agriculture du Gers
M. CASTILLO Gérard, Président du Comité de l'Auvignon
M. INSERRA Cécile, Direction de l'Agriculture, de la forêt et de l'environnement du Conseil Général
M. CADORE Eric, Service de l'eau du Conseil Général du Gers
M. DAGUZAN Francis Vice président du Conseil Général du Gers
M. JEUFFRAULT Eric, Chef du Service Police de l'Eau de la DDT du Gers
M. EISENBEIS Patrick, Service Police de l'Eau de la DDT du Lot-et-Garonne
M. BOURSINIAC Damien, Chargé de missions au SDCI47
M. LORENZELLI Alain, Président du Syndicat Mixte du Pays d'Albret

3.4. Comités techniques

Des comités techniques seront réunis autour des actions spécifiques :

- **Comité technique « gestion du bassin »**, réunissant les syndicats intercommunaux, l'Administration, la fédération de Pêche et les représentants des usagers sur le suivi quantitatif et la définition de règles de gestion concertée et la mise en place d'action d'entretien et de valorisation des ouvrages.
- **Comité technique « usages non-agricoles »**, réunissant les communautés de communes, les gestionnaires des réseaux d'eau potable, les représentants des usagers et l'administration sur l'amélioration des pratiques d'utilisation de l'eau non-agricole.
- **Comité technique « fermes de référence »**, réunissant les irrigants concernés, la chambre d'agriculture, les instituts techniques et organisation professionnelles associées. Ce comité sera commun aux 3 PGCE en cours (Trec-Canaule, Ourbise et Auvignon).

Ces comités pourront être complétés si besoin et d'autres groupes pourront être constitués selon le développement des actions.

3.5. Un comité de pilotage 3 PGCE

Un **comité de pilotage** commun aux 3 PGCE en cours sera également créé. Il réunira régulièrement les DDT 47 et 32, l'AEAG, les CG 47 et 32, la Fédération de pêche 47, la DREAL Aquitaine, le Conseil régional d'Aquitaine, l'ONEMA, les animateurs PGE Garonne et Système Neste (SMEAG et CACG) et les Chambres d'Agriculture 47 et 32.

Il a pour objectif d'orienter et de valider les avancées des 3 PGCE Auvignons, Ourbise et Trec-Canaule.

4. Analyse des risques et incertitudes

Les principales incertitudes concernant la mise en œuvre d'actions portent sur:

- la participation des acteurs locaux aux différentes actions ;
- un contexte agricole actuel délicat laissant entrevoir un pessimisme croissant ;
- le recensement et la gestion des ouvrages existants qui nécessitent une mobilisation très forte des acteurs concernés et un partenariat important avec l'Administration
- la mobilisation et la dynamique locale.

5. Analyse des conditions de pérennisation

L'objectif de toutes ces actions est d'informer et de former tous les utilisateurs de l'eau qu'ils soient agricoles et non agricoles afin qu'ils deviennent autonomes dans la gestion de l'eau. De plus, la mise en place d'une gestion concertée de l'eau devrait permettre d'améliorer la cohérence de bassin et ainsi de renforcer le rôle des acteurs locaux.

6. Suivi et évaluation

6.1 Tableau de bords

Le suivi du PGCE sera effectué à partir des indicateurs définis dans le tableau de bord présenté en annexe1. Chaque indicateur permettra de suivre une action donnée.

Afin de suivre, d'évaluer de manière globale le PGCE et d'essayer de quantifier les économies d'eau, des indicateurs de résultats sont également définis. D'autres indicateurs de résultats pourront être ajoutés au cours des 5 ans du programme d'actions.

Les indicateurs de résultats sont présentés en annexe 2.

6.2 Moyens techniques, humains

La Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne est maître d'ouvrage pour l'animation du PGCE des Auvignons. Ayant 3 PGCE en cours pour le département du Lot-et-Garonne, de nombreuses actions seront communes à ces 3 PGCE. Ainsi l'animation globale des 3 PGCE sera assurée par les 2 conseillers hydrauliques de la Chambre d'Agriculture (Cédric Jaffry et Chloé Wolfrom).

Au vu de l'avancement du PGCE et des demandes éventuelles d'autres porteurs de projet, certaines actions pourront être réalisées par d'autres organismes.

7. RECAPITULATIF DU BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Les actions d'animation sont prévues avec un coût journalier de 566,02 €, coût qui sera à revoir à la hausse d'ici 2014. L'aide de l'Agence est calculée sur la base du coût plafond de 450 €.

2010	Nb de jours	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide agence	Total des aides
A1: Animer le PGCE	11	6 227			2 475	2 475
A2: Communiquer auprès de différents publics	4	3 984			1 760	1 760
Sous-Total Objectif 1	15	10 211	0	0	4 235	4 235
A3: Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation	2	1 132			450	450
A4: Former aux bonnes pratiques d'irrigation	0	0			0	0
A5: Synthétiser les volumes prélevés	4	2 264			900	900
A6: Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation	0	0			0	0
A7: Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation	0	0			0	0
A8: Connaître les pratiques actuelles	3	1 698			675	675
A9: Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles	0	0			0	0
Sous-Total Objectif 2	9	5 095	0	0	2 025	2 025
A10: Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau	0	0			0	0
A11: Recenser les ouvrages existants	3	1 698			675	675
A12: Améliorer les ouvrages existants et les usages associés	2	1 132			450	450
A13: Suivi et accompagnement technique et administratif des structures collectives	8	4 246			1 688	1 688
Sous-Total Objectif 3	13	7 076	0	0	2 813	2 813
A14: Créer et suivre un réseau de fermes de référence	4	2 264			900	900
A15: Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence	0	0			0	0
Sous-Total Objectif 4	4	2 264	0	0	900	900
Total	41	24 646	0	0	9 973	9 973
Ratio / Coût total					0,40	0,40
Ratio Total aide publique					1	1

Ces coûts incluent les financements des envois à hauteur de 50%. Le coût d'envoi unitaire est estimé à 1,25 € et l'on envisage 4 envois (3 bulletins + courrier invitation réunion).

2011	Nb de jours	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide agence	Total des aides
A1: Animer le PGCE	14	7 925			3 150	3 150
A2: Communiquer auprès de différents publics	7	5 682			2 435	2 435
Sous-Total Objectif 1	21	13 607	0	0	5 585	5 585
A3: Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation	2	1 132			450	450
A4: Former aux bonnes pratiques d'irrigation	6	3 396			1 350	1 350
A5: Synthétiser les volumes prélevés	4	2 264			900	900
A6: Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation	10	5 661			2 250	2 250
A7: Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation	4	2 264			900	900
A8: Connaître les pratiques actuelles	20	11 321			4 500	4 500
A9: Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles	3	1 698			675	675
Sous-Total Objectif 2	49	27 737	0	0	11 025	11 025
A10: Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau	4	2 264			900	900
A11: Recenser les ouvrages existants	20	11 321			4 500	4 500
A12: Améliorer les ouvrages existants et les usages associés	10	5 661			2 250	2 250
A13: Suivi et accompagnement technique et administratif des structures collectives	14	7 925			3 150	3 150
Sous-Total Objectif 3	48	27 171	0	0	10 800	10 800
A14: Créer et suivre un réseau de fermes de référence	6	3 396			1 350	1 350
A15: Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence	4	2 264			900	900
Sous-Total Objectif 4	10	5 661	0	0	2 250	2 250
Total	128	74 177	0	0	29 660	29 660
Ratio / Coût total					0,40	0,40
Ratio Total aide publique					1	1

Ces coûts incluent les financements des envois à hauteur de 50%. Le coût d'envoi unitaire est estimé à 1,25 € et l'on envisage 4 envois (3 bulletins + courrier invitation réunion).

2012	Nb de jours	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide agence	Total des aides
A1: Animer le PGCE	12	6 793			2 700	2 700
A2: Communiquer auprès de différents publics	7	5 682			2 435	2 435
Sous-Total Objectif 1	19	12 475	0	0	5 135	5 135
A3: Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation	19	10 755			4 275	4 275
A4: Former aux bonnes pratiques d'irrigation	6	3 396			1 350	1 350
A5: Synthétiser les volumes prélevés	4	2 264			900	900
A6: Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation	10	5 661			2 250	2 250
A7: Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation	4	2 264			900	900
A8: Connaître les pratiques actuelles	0	0			0	0
A9: Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles	4	2 264			900	900
Sous-Total Objectif 2	47	26 605	0	0	10 575	10 575
A10: Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau	4	2 264			900	900
A11: Recenser les ouvrages existants	20	11 321			4 500	4 500
A12: Améliorer les ouvrages existants et les usages associés	10	5 661			2 250	2 250
A13: Suivi et accompagnement technique et administratif des structures collectives	14	7 925			3 150	3 150
Sous-Total Objectif 3	48	27 171	0	0	10 800	10 800
A14: Créer et suivre un réseau de fermes de référence	6	3 396			1 350	1 350
A15: Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence	6	3 396			1 350	1 350
Sous-Total Objectif 4	12	6 793	0	0	2 700	2 700
Total	126	73 045	0	0	29 210	29 210
Ratio / Coût total					0,40	0,40
Ratio Total aide publique					1	1

Ces coûts incluent les financements des envois à hauteur de 50%. Le coût d'envoi unitaire est estimé à 1,25 € et l'on envisage 4 envois (3 bulletins + courrier invitation réunion).

2013	Nb de jours	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide agence	Total des aides
A1: Animer le PGCE	12	6 793			2 700	2 700
A2: Communiquer auprès de différents publics	7	5 682			2 435	2 435
Sous-Total Objectif 1	19	12 475	0	0	5 135	5 135
A3: Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation	2	1 132			450	450
A4: Former aux bonnes pratiques d'irrigation	6	3 396			1 350	1 350
A5: Synthétiser les volumes prélevés	20	11 321			4 500	4 500
A6: Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation	10	5 661			2 250	2 250
A7: Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation	4	2 264			900	900
A8: Connaître les pratiques actuelles	0	0			0	0
A9: Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles	4	2 264			900	900
Sous-Total Objectif 2	46	26 039	0	0	10 350	10 350
A10: Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau	4	2 264			900	900
A11: Recenser les ouvrages existants	20	11 321			4 500	4 500
A12: Améliorer les ouvrages existants et les usages associés	10	5 661			2 250	2 250
A13: Suivi et accompagnement technique et administratif des structures collectives	14	7 925			3 150	3 150
Sous-Total Objectif 3	48	27 171	0	0	10 800	10 800
A14: Créer et suivre un réseau de fermes de référence	6	3 396			1 350	1 350
A15: Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence	6	3 396			1 350	1 350
Sous-Total Objectif 4	12	6 793	0	0	2 700	2 700
Total	125	72 479	0	0	28 985	28 985
Ratio / Coût total					0,40	0,40
Ratio Total aide publique					1	1

Ces coûts incluent les financements des envois à hauteur de 50%. Le coût d'envoi unitaire est estimé à 1,25 € et l'on envisage 4 envois (3 bulletins + courrier invitation réunion).

2014	Nb de jours	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide agence	Total des aides
A1: Animer le PGCE	12	6 793			2 700	2 700
A2: Communiquer auprès de différents publics	7	5 682			2 435	2 435
Sous-Total Objectif 1	19	12 475	0	0	5 135	5 135
A3: Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation	2	1 132			450	450
A4: Former aux bonnes pratiques d'irrigation	6	3 396			1 350	1 350
A5: Synthétiser les volumes prélevés	4	2 264			900	900
A6: Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation	10	5 661			2 250	2 250
A7: Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation	4	2 264			900	900
A8: Connaître les pratiques actuelles	0	0			0	0
A9: Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles	4	2 264			900	900
Sous-Total Objectif 2	30	16 982	0	0	6 750	6 750
A10: Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau	4	2 264			900	900
A11: Recenser les ouvrages existants	20	11 321			4 500	4 500
A12: Améliorer les ouvrages existants et les usages associés	10	5 661			2 250	2 250
A13: Suivi et accompagnement technique et administratif des structures collectives	13	7 076			2 813	2 813
Sous-Total Objectif 3	47	26 322	0	0	10 463	10 463
A14: Créer et suivre un réseau de fermes de référence	6	3 396			1 350	1 350
A15: Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence	6	3 396			1 350	1 350
Sous-Total Objectif 4	12	6 793	0	0	2 700	2 700
Total	108	62 573	0	0	25 048	25 048
Ratio / Coût total					0,40	0,40
Ratio Total aide publique					1	1

Ces coûts incluent les financements des envois à hauteur de 50%. Le coût d'envoi unitaire est estimé à 1,25 € et l'on envisage 4 envois (3 bulletins + courrier invitation réunion).

2010-2014	Nb de jours	Coût total	Aide coll territ	Aide Etat + Europe	Aide agence	Total des aides
A1: Animer le PGCE	61	34 530			13 725	13 725
A2: Communiquer auprès de différents publics	32	26 714			11 500	11 500
Sous-Total Objectif 1	93	61 245	0	0	25 225	25 225
A3: Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation	10	5 661			2 250	2 250
A4: Former aux bonnes pratiques d'irrigation	24	13 586			5 400	5 400
A5: Synthétiser les volumes prélevés	20	11 321			4 500	4 500
A6: Diagnostiquer les matériels d'irrigation pour une optimisation de l'irrigation	40	22 643			9 000	9 000
A7: Développer des partenariats avec Organisations Professionnelles Agricoles sur le pilotage de l'irrigation	16	9 057			3 600	3 600
A8: Connaître les pratiques actuelles	23	13 020			5 175	5 175
A9: Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles	15	8 491			3 375	3 375
Sous-Total Objectif 2	148	83 778	0	0	33 300	33 300
A10: Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau	16	9 057			3 600	3 600
A11: Recenser les ouvrages existants	83	46 984			18 675	18 675
A12: Améliorer les ouvrages existants et les usages associés	42	23 775			9 450	9 450
A13: Suivi et accompagnement technique et administratif des structures collectives	62	35 096			13 950	13 950
Sous-Total Objectif 3	203	114 912	0	0	45 675	45 675
A14: Créer et suivre un réseau de fermes de référence	28	15 850			6 300	6 300
A15: Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence	22	12 454			4 950	4 950
Sous-Total Objectif 4	50	28 304	0	0	11 250	11 250
Total	494	288 239	0	0	115 450	115 450
Ratio / Coût total					0,40	0,40
Ratio Total aide publique					1	1

Ces coûts incluent les financements des envois à hauteur de 50%. Le coût d'envoi unitaire est estimé à 1,25 € et l'on envisage 4 envois (3 bulletins + courrier invitation réunion).

8. Annexe

Liste des indicateurs de suivi

Liste des indicateurs de résultats

ANNEXE 1 : Tableau de Bord – indicateurs de suivi

Objectif	Sous-objectif	Actions	Indicateurs	État	Pression	Réponse	Moyens	
1 : sensibiliser et mobiliser tous les acteurs		action 1 : animation du PGCE	Nb de réunions					
			Nb de jours passés à la coordination					
		action 2 : communication	Nb de bulletins édités					
			Nb d'articles dans la presse					
2 : optimiser l'utilisation de l'eau	2.1 : Adapter ses pratiques d'irrigation	action 3 : Informer sur le pilotage et les matériels d'irrigation	Nb de supports réalisés					
			Nb de journées de formation					
		action 4 : Former aux bonnes pratiques d'irrigation	Nb de participants aux formations					
			% de personnes ayant communiqué les volumes prélevés					
		action 5: Synthétiser les volumes prélevés	Nb d'exploitations diagnostiquées					
	action 6: Diagnostiquer les matériels d'irrigation	Nb de rencontres avec les fillières						
		Nb de partenariats concrétisés						
	2.2 : Optimiser l'utilisation non-agricole de l'eau	action 8 : Connaître les pratiques actuelles	Nb de communes enquêtées					
			Nb de particuliers enquêtés					
		action 9 : Sensibiliser et conseiller les acteurs non agricoles	Nb d'articles à destination du grand public					
Nb de rencontres avec les collectivités								
3 : Améliorer la gestion de la ressource en eau	3.1 : Améliorer la gestion des étiages	action 10 : Améliorer les règles de décision pour la gestion des lâchers d'eau de réalimentation	Nb de rencontres de travail organisées					
			Nb d'usagers intégrés à la démarche					
	3.2 Améliorer la gestion collective des ouvrages	action 11: Recenser les ouvrages existants	Nb de rencontres entre les partenaires					
			% d'ouvrages recensés					
	3.3 Améliorer la gestion des réseaux collectifs	A12: Améliorer les ouvrages existants et les usages associés	action 13 : Accompagner les structures collectives d'irrigation	Nb de rencontres auprès des propriétaires				
				Nb bulletins édités				
				Nb fiches de synthèse				
			Nb rencontres par ASA					
			Nb diagnostic de station de pompage					

Objectif	Sous-objectif	Actions	Indicateurs	État	Pression	Réponse	Moyens
Objectif 4 : Acquérir et diffuser des références techniques et économiques		action 14 : Créer et suivre un réseau de fermes de référence	Nb de fermes de références				
			Nb de jours passés pour le suivi				
		action 15 : Valoriser et communiquer sur le réseau de fermes de référence	Nb de journées d'information				
			Nb de participants à ces formations				
			Nb de supports et articles réalisés				

ANNEXE 2 – indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats sont définis autour des objectifs identifiés suite au diagnostic PGCE du bassin versant des Auvignons.

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Nb de partenaires mobilisés dans la démarche
N de personnes ayant participé au moins à une manifestation (journée d'information, journée technique, exposition...) du PGCE

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DE L'EAU

Pratiques Agricoles

% d'équipement en outils de pilotage d'irrigation
Bilan et analyse des prélèvements pour l'irrigation
% d'équipement en matériel économiseur d'eau
Evolution des assolements irrigués
% de matériels d'irrigation diagnostiqués ou auto-diagnostiqués
Nb de partenariats formalisés avec des OPA

Pratiques non agricoles

Caractérisation des pratiques d'utilisation de l'eau non agricole
À définir suite à l'état des lieux

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Gestion de la réalimentation

Evolution de la chronique de débit journalier des Auvignons (notamment en début et fin de campagne)

Ouvrages hydrauliques

Etat des lieux des ouvrages (usages, état, ...)
Nb d'ouvrages révalorisés/effacés/volumes substitués (si possible)

OBJECTIF 4 : ACQUERIR ET DIFFUSER DES REFERENCES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

Références techniques et socio-économiques sur l'irrigation

Au vu de la difficulté de définir un indicateur d'économie d'eau à l'échelle du bassin, une réflexion sera menée en concertation avec les partenaires pour essayer de définir un ou plusieurs indicateurs permettant d'approcher les économies d'eau réalisées à l'échelle du bassin.